

Liste des pièces à joindre à la CONFIRMATION D'INSCRIPTION
Baccalauréat Professionnel
Session 2019

Pièces justificatives à fournir :

- Photocopie d'une **pièce d'identité**,
- **Relevés de notes** de diplômes obtenus,
- Candidats inaptes à la pratique de l'EPS : **certificat médical** d'inaptitude,
- Candidats ayant déjà subi une session du Bac Pro : photocopie du **dernier relevé de notes** obtenues à l'examen,
- Candidats n'ayant jamais subi une session de Bac Pro : **attestation de formation et de pratique professionnelle**,
- Candidats présentant un handicap : **demande d'aménagement d'épreuves** (www.ac-martinique.fr, rubrique « examens et concours » puis « aménagement des épreuves »)
- Candidats au bac « aménagement et finition du bâtiment », « technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre », technicien d'études du bâtiment option A et B » « menuiserie aluminium-verre », « ouvrages du bâtiment : métallerie », « travaux public » et « technicien constructeur bois » doivent fournir avec leur confirmation d'inscription, **l'attestation de travail en hauteur** prévue par la recommandation R.408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés relative, en tout ou partie, au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied,
- Certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (**JDC**) pour les candidats de moins de 25 ans.

Dès la finalisation de votre inscription, une **vous devez, vérifier**, et éventuellement **compléter** ou **corriger**, puis **dater**, et **signer**.
Votre confirmation d'inscription



VOTRE DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET

Aucune modification ne sera acceptée après retour de la confirmation d'inscription au Rectorat.

Votre inscription ne deviendra définitive qu'après réception du dossier complet (confirmation signée + pièces justificatives)